

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

-----  
AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

-----  
*Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)*

*Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)*

*M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)*

*Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)*

*Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI)*

-----  
**Rapport N° 38**  
**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**  
**TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL**  
-----

***Ne prend pas part au vote : Yannick VIGIGNOL à titre personnel***

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2020 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées à des associations à caractère social est de 30 320 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission d'allouer, une subvention de fonctionnement aux demandes de subventions afférentes, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2020.

**RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DU PUY-DE-DOME**

L'Association départementale dite Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Puy-de-Dôme participe à l'action des Restos du Cœur, fondés par Coluche.

L'association a pour but d'aider et d'apporter, sur le territoire du Puy-de-Dôme, une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

L'association compte 3 493 familles accueillies dont 2 049 sur Clermont pour la campagne hiver de décembre 2019 à mars 2020 soit 320 476 repas sur Clermont-Ferrand.

Le budget prévisionnel de l'association, du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, est de 1 363 807 euros.  
Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2020
Etat (bus)	35 000 €
Agence Services Paiement (ateliers insertion)	403 000 €
Conseil départemental	122 300 €
Conseil régional (ACI)	55 000 €
Fonds Social Européen (ateliers)	65 000 €
Autres collectivités	22 300 €
Médiation locative	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>712 600 €</b>

En 2019, Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Puy-de-Dôme ont été subventionnés à hauteur de 4 920 euros : somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies : aide alimentaire, aide à la personne et à l'insertion.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 4 920 euros à Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2020.

## GEM AVENIR

L'association dite GEM Avenir, parrainée par LADAPT Puy-de-Dôme et par l'Association des Familles de Traumatés Crâniens d'Auvergne, a pour but :

- d'assurer le fonctionnement d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) situé sur l'agglomération de Clermont-Ferrand,
- de promouvoir tout type d'actions en faveur des personnes adultes handicapées suite à une lésion cérébrale acquise.

Le GEM est un lieu convivial, un espace de rencontres, d'échanges et d'activités pour ces adultes.

Le GEM Avenir a pour vocation de :

- rompre l'isolement des personnes qu'une altération de santé met en difficulté d'insertion sociale ;
- favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la responsabilisation de ces personnes ;
- proposer des activités de loisirs ;
- instaurer une entraide mutuelle de sorte que chacun puisse, si besoin est, y trouver soutien, aide, dans une dynamique favorisant la solidarité et la coopération entre ses adhérents ;
- être un lieu de ressources permettant d'informer, d'orienter les personnes sur les questions de la vie quotidienne et du lien social.

L'association compte 32 adhérents dont 12 clermontois.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 2 320 euros.

Les frais de personnel, les charges locatives, le fonctionnement général ainsi qu'un certain nombre d'activités ou de sorties sont assurés grâce à une subvention de l'Agence Régionale de Santé. Ce budget est géré par LADAPT Puy-de-Dôme via une convention de prestation.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2020
Agence Régionale de Santé	77 347 €
Ville de Clermont-Ferrand	1 000 €
TOTAL	78 347 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2017 une subvention de fonctionnement de 1 000 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 1 000 euros à GEM Avenir, au titre de l'année 2020.

Compte tenu des subventions allouées, le reste à répartir des lignes budgétaires pour l'ensemble des subventions à allouer aux associations travaillant dans le domaine social est de 8 330 euros. Exceptionnellement, cette année, au vu du contexte sanitaire actuel, les associations seront satisfaites à 100 % avec l'aide de la Vie Associative qui apporte un soutien à hauteur de 4 110 euros.

Afin d'établir la répartition budgétaire, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement complémentaire pour chacune des associations, telles que réparties dans le tableau ci-dessous, au titre de l'année 2020.

ASSOCIATIONS	Subventions de fonctionnement			
	Subvention allouée précédemment	Subvention souhaitée	2020	
			1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>ème</sup> versement
<p>BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE</p> <p>Dans une démarche de solidarité, apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des associations et des organismes sociaux sur les quatre départements d'Auvergne.</p>	2 740 <i>en 2019</i>	3 000	2 740	<u>260</u>
<p>RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DU PUY-DE-DOME</p> <p>Aider et apporter, sur le territoire du Puy-de-Dôme, une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.</p>	4 920 <i>en 2019</i>	6 000	4 920	<u>1 080</u>
<p>APF FRANCE HANDICAP DU PUY-DE-DOME</p> <p>La représentation, la défense et le soutien à titre collectif et individuel des personnes en situation de handicap et la lutte contre les discriminations...</p>	1 200 <i>en 2017</i>	1 500	1 200	<u>300</u>
<p>SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE</p> <p>Apporter, partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme national ou confessionnel, tout secours et toute aide, directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires...</p>	1 000 <i>en 2009</i>	3 000	1 000	<u>2 000</u>

<p>CLUB VIVIANI</p> <p>Organiser toutes les activités susceptibles d'améliorer le bien-être des personnes retraitées ou actives venant au Club et de susciter entre elles des rapports d'amitié et d'entraide.</p>	<p>1 700 SC* +1 000 en 2019</p>	<p>5 000</p>	<p>1 700 (+1 500 Vie Associative)</p>	<p><u>1 800</u></p>
<p>UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES - DELEGATION DU PUY-DE-DOME</p> <p>Regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.</p>	<p>3 000 SC* +1 300 en 2019</p>	<p>6 000</p>	<p>3 000</p>	<p><u>3 000</u></p>
<p>VIVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir, animer la vie sociale et relationnelle de personnes adultes rencontrant d'importantes difficultés sur le plan psychologique ;</li> <li>- Proposer des logements leur permettant d'accéder à une certaine autonomie ;</li> <li>- Organiser par tous les moyens appropriés des actions d'enseignement et de recherche scientifique.</li> </ul>	<p>1 500 SC* +1 300 en 2019</p>	<p>5 000</p>	<p>1 500</p>	<p><u>3 500</u></p>
<p>ADFI AUVERGNE</p> <p>Prévenir et défendre les familles et l'individu contre les pratiques exercées par des groupes, mouvements ou organisation à caractère sectaire, totalitaires et qui, quelles que soient l'appellation et la forme sous laquelle elles sont mises en œuvre, portent gravement atteinte aux Droits de l'Homme et aux Libertés fondamentales définies par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.</p>	<p>300 SC* +200 en 2019</p>	<p>800</p>	<p>300</p>	<p><u>500</u></p>

\*SC : subvention complémentaire

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 DEC. 2020

Pour Le Maire, et par délégation,  
L'Adjointe à la Politique Sociale  
et à l'Inclusion des personnes âgées  
en situation de handicap,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "N. JOSEPH".

Nicaise JOSEPH.